

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - (n° 2138)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 443

présenté par  
Mme de La Raudière

-----  
à l'amendement n° 436 de M. Proriol  
-----

**à l'ARTICLE 2 BIS**

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« dans une centaine de bureaux de poste représentatifs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.